

**DÉLIBÉRATION N°2021-70**

**PORTAIL NUMÉRIQUE**

Le mercredi 8 décembre 2021 à 10h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD –  
Josy CHAMBON - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Richard GALY - Sophie JOISSAINS –  
Michel KELEMENIS - Bénédicte LEFEUVRE - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI -  
Elodie PRESLES – Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Jean-Sébastien STEIL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Chantal EYMELOUD a donné sa procuration à Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

Bruno GENZANA a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Virginie PIN a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,**

**VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,**

**VU la délibération d'Arsud de ce jour portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2022,**

**Considérant :**

- Qu'il entre dans les objectifs d'Arsud d'accompagner les acteurs culturels et les collectivités en étant attentifs à leurs projets, aux développements et à la structuration de leurs activités professionnelles,
- Qu'Arsud informe et oriente ses publics avec des outils numériques,
- Qu'Arsud propose un parcours numérique des professionnels,
- Qu'Arsud propose de créer un portail numérique culturel dédié à la fois au public et aux professionnels.



## **Le Président propose au Conseil d'Administration :**

### **1) L'application web Scènes et Résidences au Sud**

Annuaire des lieux de résidences de la Région Sud, residencesausud.com recense les lieux dédiés à l'accueil des artistes (théâtre, danse, musique, cirque) qui souhaitent trouver un espace afin d'élaborer, de créer leur spectacle. Cet outil valorise les lieux de création en région.

#### **Dans ce cadre Arsud prendra en charge :**

- Les frais d'hébergement, de sauvegarde et de sécurisation du site
- Les frais de développement informatique
- Les frais de nouveaux services de navigation
- Les frais pour le bon référencement pour ce site au travers de prestataires de correctifs pour la performance des sites et leur intégration au portail (url court...)
- Les frais de maintenance corrective et évolutive
- Les frais de communication digitale

### **2) L'application web Kiosque au Sud : la plateforme de vente de billets de dernière minute**

Espace de vente de billets de spectacles de dernière minute, ce kiosque pourra être proposé à l'ensemble des lieux afin de vendre des places de spectacles jusqu'à quelques heures avant les représentations. Cet outil visera deux objectifs principaux, générer des recettes de billetterie et permettre l'élargissement des publics. Il pourra être intégré à Culturo ou à d'autres sites web régionaux afin de stimuler, d'intensifier la curiosité de nouveaux publics pour le spectacle vivant.

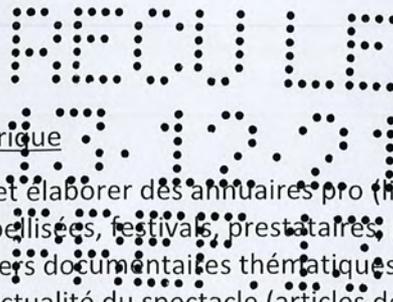
#### **Dans ce cadre Arsud prendra en charge :**

- Le lancement web de l'API à partir du site Culturo.fr
- Mise en place d'un hébergement, d'une sauvegarde et d'outils de sécurisation
- Un plan de maintenance applicative annuelle
- Les développements informatiques pour l'agrégation de nouveaux systèmes de billetterie
- Un plan de référencement web et une communication digitale
- La mise en place d'un tableau de bord de suivi de fréquentation et d'utilisation du site
- L'organisation de webinaires et création d'un kit de communication à l'attention des nouveaux partenaires culturels sur kiosque

### **3) L'application « formationculture.com »**

#### **Dans ce cadre Arsud prendra en charge :**

- La révision de l'application formationculture.com (embauche, développement, prise en main)
- Les frais de prestataires informatiques pour le développement
- Les frais de maintenance



#### 4) Application Kentika – Bibliothèque numérique

Cette bibliothèque permet de sélectionner et élaborer des annuaires pro (listes de contacts qualifiés : équipes artistiques, structures labellisées, festivals, prestataires, réseaux, collectivités et institutions etc.) et des dossiers documentaires thématiques permettant d'appréhender différents sujets relatifs à l'actualité du spectacle (articles de presse, guides, fiches pratiques, rapports, textes réglementaires etc.).

Un espace ressources numérique sera développé avec un accès depuis le site web d'Arsud.

#### **Dans ce cadre Arsud prendra en charge :**

Les développements informatiques nécessaires à l'intégration de l'API dans le site web d'Arsud

Les frais de maintenance et d'hébergement

#### 5) Culturo

Culturo.fr présente une sélection d'événements incontournables en Région Sud. Son Espace Pro est l'occasion pour les artistes de la région de mettre en avant leurs spectacles. Une newsletter personnalisée et un guide des festivals de l'été sont accessibles sur ordinateur, mobile et tablette.

L'incendie du centre de données d'OVH à Strasbourg a impacté fortement la stabilité de l'API.

Culturo.fr accueillera la nouvelle API Kiosque au Sud.

#### **Dans ce cadre Arsud prendra en charge :**

Les développements informatiques nécessaires à de nouveaux usages de navigation et de référencement,

La refonte de la page d'accueil pour fluidifier le parcours utilisateur en arrivant sur le site et pour créer des passerelles avec les outils Arsud et les opérations culture de la Région Sud

La refonte graphique du front

Le développement de nouvelles fonctionnalités dans le back office

Les frais de maintenance et d'hébergement

#### 6) La transformation digitale de certains supports tels que les catalogues de location du matériel scénique

#### **Dans ce cadre Arsud prendra en charge :**

- les frais de prestataires informatiques pour le développement

Le Président précise que les budgets sont prévus aux chapitres 20 pour les dépenses relevant de l'investissement (création) et 011 et 012 pour celles relevant du fonctionnement (maintenance).

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 08 décembre 2021

**Le président du Conseil d'Administration  
Monsieur Michel BISSIÈRE**